

LA SOLIDARITÉ

À TRAVERS L'IMPÔT

CULTURES & SANTÉ

Cultures&Santé est une association qui existe depuis plus de trente ans et qui déploie ses projets dans le champ de la Promotion de la santé et de l'Éducation permanente en Communauté française de Belgique. Cultures&Santé s'attache particulièrement à rendre les enjeux de nos sociétés contemporaines **accessibles à tous** et en particulier aux publics les plus fragilisés.

Afin d'améliorer la participation active de tous à la vie sociale, de multiples stratégies sont innovées, évaluées, ajustées

par les professionnels du champ associatif. L'étape initiale, indispensable consiste à informer les publics les plus démunis et à renforcer ainsi leur capacité d'analyse et de choix.

Ces actions d'information et de sensibilisation aux enjeux importants de la société passent par des processus de création d'outils, dont cette affiche fait partie.

Partant du constat que le concept de "solidarité" peut paraître dénué de sens et que les institutions reposant sur des mécanismes de solidarité

ne sont pas toujours reconnues à ce titre, il nous a semblé pertinent de créer un outil sur cette thématique.

À travers cette affiche, notre volonté est donc d'illustrer la **solidarité** par le biais d'une pratique sociale concrète, à laquelle **chacun contribue** et qui **bénéficie à tous : l'impôt**. Celui-ci repose sur une base citoyenne que nous estimons nécessaire de mettre en évidence.

QU'EST-CE QUE LA SOLIDARITÉ ?

La solidarité est une relation de responsabilité et d'interdépendance entre les membres d'un groupe qui entraîne également une obligation morale d'assistance et d'entraide mutuelle entre ceux-ci.

Cette relation de solidarité est fondée sur la conscience qu'ont les individus d'avoir des intérêts en commun. Elle engage l'homme à se comporter comme s'il était directement concerné par les problèmes

qui touchent l'un ou plusieurs des membres de son groupe car ces problèmes mettent l'avenir de ce groupe, et donc l'avenir de chacun, en péril.

Le philosophe André Comte-Sponville¹ explicite le concept de solidarité en le distinguant de celui de générosité. Alors qu'être généreux c'est agir en faveur de quelqu'un dont on ne partage pas les intérêts, "être solidaires, c'est défendre les intérêts de l'autre, certes, mais parce qu'ils sont aussi – directement ou indirectement – les miens. Agissant pour lui, j'agis aussi pour moi : parce que nous avons les mêmes ennemis ou

les mêmes intérêts, parce que nous sommes exposés aux mêmes dangers ou aux mêmes attaques. Ainsi dans le syndicalisme, l'assurance ou la fiscalité. Qui se jugerait généreux d'être bien assuré, d'être syndiqué ou de payer ses impôts ? C'est que la générosité, c'est autre chose [...] Nul ne cotise à la Sécu (sécurité sociale) par générosité. [...] Générosité : vertu morale. Solidarité : vertu politique. La grande affaire de l'État, c'est la

régulation et la socialisation des égoïsmes. [...] Puisque nous sommes tous égoïstes, autant l'être ensemble et intelligemment ! "

À travers l'impôt, la solidarité entre individus est institutionnalisée de sorte à ce que des intérêts qu'ils ont en commun puissent être revendiqués et assurés de manière commune.

LES VALEURS À LA BASE DE L'IMPÔT : SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ

L'impôt repose sur le principe de **solidarité**. Chacun participe, selon ses possibilités, au financement des services publics qui sont rendus aux citoyens. L'impôt est progressif, ce qui signifie que ceux qui ont des revenus plus élevés cotisent proportionnellement plus. L'impôt est donc un moyen dont dispose l'État pour organiser et garantir la solidarité entre tous

via une redistribution des revenus dans des services concrets.

L'impôt repose également sur le principe d'égalité, notamment dans la manière de bénéficier des services publics. **Tous les citoyens** bénéficient des **mêmes services** et personne n'est taxé en fonction de l'utilisation qu'il fait ou non de ces services. Par exemple,

une personne sans enfant ne peut pas demander de payer moins d'impôt car elle ne bénéficie pas des écoles publiques. Et une personne qui a plusieurs enfants dans une école publique ne payera pas plus d'impôt pour cette raison.

¹ – Comte-Sponville A, *Présentations de la philosophie*, Albin Michel, 2000. Pp .34-36

Les services publics

Les impôts que chaque citoyen belge paye à l'État servent donc à financer les services publics que celui-ci fournit à la population.

Ces services publics sont nombreux et variés. À titre d'exemple, on peut citer : l'enseignement primaire – secondaire – universitaire, les crèches, les maisons de jeunes, les plannings familiaux, l'accueil des personnes âgées, la justice, la sécurité (armée, police, pompiers...), la télévision publique (RTBF et VRT), le théâtre, la recherche scientifique, les musées, les transports en commun, le ramassage des déchets, l'aménagement des parcs et des centres urbains, l'entretien des routes, des ports et aéroports, une partie de la sécurité sociale (soins de santé, pensions, aides aux chômeurs...).

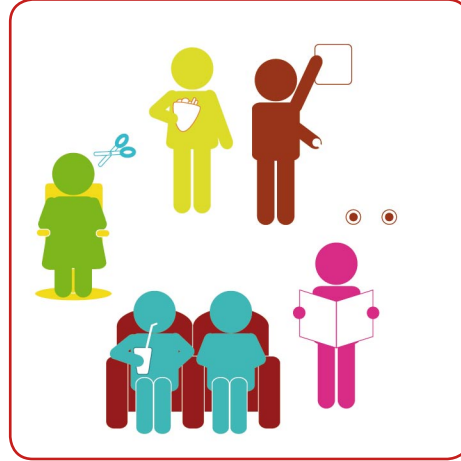
La gestion de ces services publics est répartie entre les différentes institutions et administrations de l'État, entre ses différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire, communal).

Grâce aux impôts, ces services sont soit subventionnés, ce qui en réduit le coût pour les citoyens qui en font l'usage, soit ils sont totalement gratuits.



Deux types d'impôt

En Belgique, il existe deux grands types d'impôt : **l'impôt direct** (impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés) et **l'impôt indirect** (TVA et accises entre autres).



Tout citoyen belge est concerné par ces deux types d'impôt qui sont perçus par l'État :

– Tous les ans, les citoyens âgés d'au moins 18 ans doivent remplir leur déclaration de revenus. Cette déclaration permet à l'État de fixer le montant de la participation que chacun doit verser à la caisse de l'État.

– Chaque fois qu'une personne achète un produit en Belgique, un impôt (TVA, accise, écotaxe, taxe d'emballage...) est prélevé pour alimenter la caisse de l'État.

En ce qui concerne l'impôt direct, la contribution est proportionnelle au revenu, chacun paye en fonction de ses moyens. On dit de cet impôt qu'il est progressif : plus une personne a des revenus importants, plus la somme qu'elle verse au pot commun est importante.

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt sur la consommation de biens et de services payé au final par le consommateur. En réalité, la TVA intervient à toutes les étapes du processus de production ou de distribution du produit ou service, mais elle est chaque fois déductible pour les entreprises ou sociétés qui interviennent dans le processus. L'impôt est indirect puisque ce sont les entreprises qui récoltent la TVA et la redistribuent ensuite à l'État.

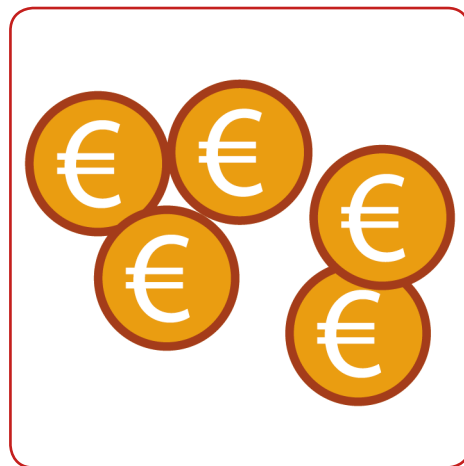
L'accise est une taxe qui concerne la consommation ou l'utilisation de certains produits : l'énergie, le tabac et l'alcool².

² – Pour plus d'informations, consulter le Memento Fiscal édité par l'administration de la fiscalité des entreprises et des revenus, Bruxelles.

À chaque tranche de revenus correspond un taux d'imposition :

- taux d'imposition de 25 % pour la première tranche de revenus qui va jusqu'à 7.560 € (montant net annuel imposable) ;
- taux de 30 % pour la 2^e tranche (de 7.560 à 10.760 €) ;
- taux de 40 % pour la 3^e tranche (de 10.760 à 17.920 €) ;
- taux de 45 % pour la 4^e tranche (de 17.920 à 32.860 €) ;
- taux de 50 % pour la 5^e et dernière tranche (partie du revenu qui dépasse 32.860 €).

Les chiffres ci-dessus concernent les revenus de l'année 2008, qui sont à déclarer en 2009.



Par contre les impôts que chacun paye sur sa consommation (TVA et accises, écotaxes, taxes d'emballage...) sont les mêmes pour tous, chacun contribue selon les mêmes règles, sans distinction du niveau de revenu.

Les effets de l'impôt

L'impôt est un des instruments de l'État qui lui permet de **réduire les inégalités sociales** en offrant à **tous les citoyens les mêmes services publics**. Il permet également de réduire les inégalités de revenus, notamment par l'intermédiaire de la progressivité de l'impôt. C'est donc une manière de redistribuer les richesses au profit de tous.

L'impôt peut également être un instrument pour modifier des comportements.

Par exemple, il incitera certains comportements respectueux de l'environnement (acheter des électroménagers peu énergivores par exemple) en octroyant des exonérations d'impôts. À l'inverse, il en freinera d'autres en élevant certaines taxes, comme les écotaxes, c'est-à-dire les taxes frappant la consommation, la production ou l'émission de substances nuisibles pour l'environnement, comme les gaz à effet de serre.

Avantages

> L'ensemble des services dont bénéficie chaque personne représente beaucoup plus d'argent que l'ensemble des impôts qu'il verse à l'État.

> Si on réduit les impôts que doivent payer les citoyens, les services publics doivent être facturés à prix plein ce qui augmente les inégalités sociales.

POUR EN SAVOIR PLUS...

À propos des impôts

Le site web des services publics Belges

www.belgium.be/fr

Belgopocket 2008, édité par le SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Infoshop.be

Boulevard du Régent 54 B-1000 Bruxelles

Tél. 02 514 08 00

www.infoshop.belgium.be

Version disponible en ligne : www.belgopocket.be

"Impôts et cotisations : les payer, c'est se protéger"

Brochure éditée par la FGTB Liège-Huy-Waremme.

www.fgtb-liege.be

"Le Nouveau Monde". Journal de fiction édité par la FGTB Liège-Huy-Waremme.

www.fgtb-liege.be

Le mémento fiscal. Édité par le Service d'Études et de Documentation du SPF Finances.

Version disponible en ligne : <http://docufin.fgov.be>

Les sites ont été consultés en juin 2008

Réalisation : Cultures&Santé asbl

Texte : Charlotte Sax

Illustrations et mise en page : Marina Le Floch

Cultures&Santé tient à remercier Mme F.Loriaux du CARHOP (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire)

ainsi que Mr L. Bettens de l'IHOES (Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale) pour leurs précieux conseils.

Éditeur responsable : Claire Geraets, 148 rue d'Anderlecht, B-1000 Bruxelles
EP 2008 | D/2010/4825/4



À propos de la solidarité

Comte-Sponville A., *Présentations de la philosophie*, Albin Michel, 2000

Cultures&Santé
148, rue d'Anderlecht
B-1000 Bruxelles

+32 (0)2 558 88 10
info@cultures-sante.be

www.cultures-sante.be

